

DEPARTEMENT
Dordogne

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

ARRONDISSEMENT
Sarlat

CANTON
St Cyprien

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE de conseillers <i>en exercice : 15</i> <i>De présents : 13</i> <i>De votants : 14</i>
--

L'an deux mille vingt et un, le 18 janvier à 19h30 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint-Martial, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames BENITA – BESSE – GERARDIN–MENARDIE M – PICOT – VALIERE et Messieurs AVAZERY – BEZANGER – DEFONTAINE – GOURDIS – MENARDIE H – PIVIN – ROBARDET – VIDAL

Étaient absents : Mr GOURDIS (procuration Mr Ménardie Hervé)
Mr CABANNE

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage le :
02/03/2021.

Le Secrétariat de séance était assuré par : Mme Stéphanie PICOT.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 01/03/2021.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 04/12/2020.

Objet : Vote PV du conseil précédent.

Le Maire ouvre la séance,
Le PV de la réunion du Conseil Municipal du 04/12/2020 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Réévaluation de tarifs de cantine scolaire

Les prix de repas sont inchangés depuis 2006.

Propositions pour la rentrée 2021 :

Repas enfants :	2.25€ → 2,50€
Repas adultes :	4.50€ → 5,00€

Mise au vote : Unanimité.

Objet : Réévaluation de tarifs garderie scolaire

Propositions pour la rentrée 2021 :

de 7h30 à 8h30 :	0,5€ → 1€
de 16h30 à 18h30 :	1€ → 1€

Mise au vote : Unanimité.

Objet : Réévaluation de tarifs cimetièrè

Pour application à compter du 01/02/2021.

Concessions :

Vente de perpétuité : 91€/m² → 100€/m²
 Rétrocession si vide : sans → 60€/m²
 Hors frais d'enregistrement

Columbarium :

Vente de case perpétuité : 300€ → 300€/m²
 Rétrocession si vide : sans → 180€/m²

Mise au vote : Unanimité.

Objet : Réévaluation de location du domaine public à titre commercial

Le Maire informe que les tarifs actuellement appliqués sont extrêmement bas : 152€/an. Ils n'ont en outre jamais été réévalués. La commission propose une redevance de 600€/an à compter du 01/01/2022 (soit 50€/mois)

Après discussions la proposition est mise au vote

Contre : 0
 Absentions : 4
 Pour : 10

La proposition est adoptée.

Objet : Location du Foyer rural

Pour application au 01/02/2021.

Une présentation d'attestation d'assurance responsabilité civile à la signature du contrat de location sera obligatoire

La gratuité est maintenue pour les associations de la commune et pour les réunions de la Communauté de Communes.

- Particuliers habitant la commune :
 - ½ journée : 50€ caution : 300€
 - Journée : 90€ caution : 300€
 - Week end 175€ caution : 300€
- Particuliers extérieurs à la commune :
 - ½ journée : 100€ caution : 300€
 - Journée : 150€ caution : 300€
 - Week end 200€ caution : 300€

Objet : Assainissement

Pour la finalisation de la remise en état du sprinkler de la station d'épuration, demande d'adoption du devis complémentaire d'IDE :

Montant : 1706 ,70€ HT

Mise au vote : Unanimité.

- Suite à une visite il a été constaté que trois maisons étaient non raccordées à Maisonneuve, un courrier à été envoyé aux intéressés

- Le plan du réseau d'assainissement actuel est très ancien, et de présentation fractionnée ce qui ne facilite pas son utilisation. Un devis d'actualisation a été demandé au cabinet Conseil Etudes Environnement.
La version papier proposée serait complétée avec un recollement informatique.
Montant : 3280€ HT

Mise au vote : Unanimité.

La municipalité ayant décidé de doter notre commune d'une représentation de type logo, il a été demandé à Mr Lucas Van Robay, artiste habitant de la commune, de nous faire une proposition.

Objet : Choix d'une charte graphique (Logo)

3 modèles sont projetés :

1. noir et blanc
2. avec une couleur supplémentaire
3. avec deux couleurs supplémentaires

Après discussions la proposition est mise au vote

choix 2 : 3 voix

choix 3 : 11 voix

Le choix 3 est adopté.

Choix d'un organisme de contrôle, 3 Bureaux ont été contactés et ont fourni un devis :

Objet : Contrôle de sécurité des bâtiments communaux

- | | |
|------------|--------------------------------------|
| 1) APAVE | 1660€ |
| 2) SOCOTEC | 2850€ |
| 3) VERITAS | 2000€ /1 ^{ère} visite 1765€ |

A la demande du Conseil des compléments d'informations sont apportés par Mrs Robardet et Vidal.

La société VERITAS étant la seule à s'être déplacée, ayant présenté un devis complet et précis et son technicien résidant à proximité (Daglan) il est proposé de choisir ce Bureau de Contrôle.

Mise au vote : Unanimité

Le Maire fait lecture de l'arrêté

Il demande l'accord du Conseil l'autorisant à signer une adhésion au groupement de collecte et acheter les containers.

Objet : Adhésion à un groupe pour la pré-collecte des déchets

Il propose Mr Defontaine comme membre du groupement et représentant la commune.

Mise au vote : Unanimité

- Le Maire informe que les actes d'acquisition des terrains ne sont

toujours pas signés, le Notaire ayant omis d'en informer la SAFER une prolongation de 2 mois est possible.

Objet : Demande de participation au transport

Une demande de participation communale pour une élève scolarisé à St Cyprien est renouvelée.

Le Conseil s'étant déjà exprimé le Maire propose de repousser cette demande :

Mise au vote : Unanimité

L'incidence est faible :

Objet : Vote sur l'évolution des taux fiscaux 2021

1. Taxes sur le bati :	8,01€	→ 8,02€
2. Taxes non bati :	57,80€	→ 57,88€

Mise au vote : Unanimité

Objet : Application du droit de préemption

Le Maire propose d'instituer un droit de préemption pour trois parcelles proches de l'école, en vue de la création entre autres d'une aire de jeux pour les enfants.

Parcelles	1399	section B
	1422	// //
	1423	// //

Mise au vote : Unanimité

Objet : QUESTIONS DIVERSES :

• **Le Treil : vente d'une servitude**

Des riverains proposent d'acheter la parcelle 1614 appartenant à la commune pour une question d'accès à leur propriété. Le Maire propose de conserver cette parcelle et par contre de leur permettre le passage par la vente d'une servitude de passage évaluée à 150€

Mise au vote : Unanimité

• **Le Bourg : achat d'une parcelle à la commune**

M. et Mme Hinds souhaitent acheter une partie de parcelle dans le bourg, derrière le parking face à la maison de M. et Mme Marvier, l'emplacement n'étant pas bien défini un complément d'information est donc nécessaire.

• **Route de Plapech :**

Il s'agit d'un dossier ancien concernant l'amélioration d'un virage. L'accord du major de la Gendarmerie a été obtenu, une enquête publique doit être diligentée avant de pouvoir effectuer les échanges de propriété entre la Commune et Mme Proud.

Mr Béron n'étant plus habilité, il est nécessaire de désigner un autre

commissaire enquêteur.

La Commune est en recherche de cette personne.

- **Pôle commercial**

- **La Petite Table** : rencontre avec Mr Roux (responsable Vival) pour travailler sur l'implantation et faire des propositions d'aménagement.
- **Signalisation** : contacts pris pour actualiser les panneaux de signalisation des commerces.
- **Boulangerie** : la mairie est toujours en attente de l'attestation d'entretien de la climatisation.

- **Monographie**

Les élus de St Aubin et de St Martial de Nabirat ont rencontré Anne Bécheau pour la rédaction de cette monographie. Le projet sera porté par une association à créer prochainement et sera financé en partie par voie de souscription.

- **Adressage**

Des courriers ont été adressés aux habitants des hameaux de Laubrecourt et de La Molière qui, à une exception, ont validé les nouvelles propositions de la Mairie de dénomination des voies les concernant.

- **Encombrants**

Ils ont été collectés le 14/01/2021 pour 10 foyers de St Martial. L'opération s'est bien déroulée et devra être renouvelée en raison de demandes supplémentaires.

- **Chartes**

Le Maire souhaite que la Charte de Bon Voisinage, établie par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, et la Charte « Zéro Phyto » du Conseil Départemental, soient examinées par des commissions en vue de leurs adoptions par le Conseil Municipal.

- **Foire de l'Arbre**

La Commission animation recevra les associations le 23/01/2021 à 15h00 pour statuer sur l'organisation ou pas de cette manifestation compte tenu des conditions sanitaires.

- **Investissements pour l'année 2021**

Évoqués lors de la réunion de la commission des finances du 08/01/2021, ils porteront sur la création des aires de pré-collectes des déchets ménagers, la finalisation de l'extension du cimetière et le démarrage de l'adressage des voies.

- **Construction de M. Aubry**

Le Maire indique qu'il a dressé un PV qu'il a transmis au Procureur de la République.

- **Nouveaux arrivants**

Ils ont été recensés pour l'année 2020 et un questionnaire accompagné d'un courrier de bienvenue leur a été adressé.

Le Maire indique qu'il a rencontré le nouveau gérant du camping Le Carbonnier et que cette rencontre a été en tous points constructives.

- **Grappe de Cyrano**

Cette épreuve importante de moto enduro passera à St Martial le 1^{er} ou le 02 mai 2021.

- **Personnel communal**

Les évaluations 2020 du personnel communal sont faites. Les congés pour l'année 2021 ont été posés sans qu'il y ait interruption de la continuité du service. L'IFSE du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) a été réévalué pour les agents de la catégorie la plus basse et les arrêtés relatifs au CIA ont été signés pour ce qui concerne l'année 2020, pour un versement conformément à la délibération prise par le précédent conseil Municipal.

Le Maire a demandé aux agents de suivre une formation au moins une fois par an.

- **Voirie**

Philippe Bézanger présente les voies communales nécessitant des travaux de réfection. Pour 2021, un choix sera fait après chiffrage du référent de la Communauté de Communes. Le choix devra respecter l'enveloppe attribué à la commune.

Il a rencontré un technicien de l'unité d'aménagement du département suite à la déformation de la chaussée de la RD 46.

Cette déformation se situe entre le regard EP et une grille, une buse reliant les 2 ouvrages ayant certainement cédé. Un regard sera ouvert pour en visualiser l'existence et l'état avant réparation.

- **Vitesse dans le bourg**

En raison de la circulation trop rapide de véhicules, en particulier de camions de sociétés de travaux publics, une demande d'extension de la zone 30 dans le bourg a été demandée.

Cette demande et toutes autres solutions seront examinées. Il sera demandé à la gendarmerie d'effectuer des contrôles plus fréquents.

- **Eau potable**

François Defontaine évoque l'alimentation des communes du SIAEP du Périgord Noir via ses différentes sources dont celle de Lol-Bas.

Le renforcement du secteur Lantier-Carbonnier-Pech de Biau a été programmé par le syndicat pour une réalisation dans le courant de l'année. Il se renseigne quant à la programmation des travaux d'amélioration d'alimentation du Cauze.

- **Station d'épuration**

Un point est fait sur l'opération de curage de la lagune à boues. Actuellement, aucune option n'est arrêtée par le SATESE quant à la méthode à employer pour procéder au curage. L'option de déshydratation par géo-tubes, préconisée au départ, rencontre des difficultés de mise en œuvre en raison de la configuration de la station. Pour des raisons similaires, la solution de déshydratation et de compostage semble peu envisageable. Quant à l'épandage, la réglementation actuelle ne le permet pas.

La séance est levée à 22h 30
Fait à Saint-Martial, le 18 janvier 2021